

**Séance ajournée du
28 avril 2014**

Séance ajournée du Conseil municipal tenue aux lieux et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-04-56

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier, d'accepter le rapport financier des vérificateurs externes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-04-57

APPUI À UNE DEMANDE À LA CPTAQ – VILLE DE RIMOUSKI

Attendu que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole;

Attendu que la demande vise l'achat d'un terrain, par la Ville de Rimouski, dans le secteur de la rivière Neigette soit le lot 3 200 913 identifié au cadastre du Québec d'une superficie de 5,5 hectares appartenant à M. Steve Lamontagne;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit adresser ses recommandations à la Commission en tenant compte de l'article 12 de la Loi;

Attendu que la Municipalité, par l'intermédiaire d'un officier municipal autorisé, doit compléter les sections 12, 13 et 14 de ce formulaire;

Attendu que le potentiel agricole du lot est inscrit au classement des sols selon l'Inventaire des Terres du Canada comme étant de classe 3-T;

Attendu que les deux sources d'approvisionnement en eau de la Ville de Rimouski se situent dans le secteur de la rivière Neigette;

Attendu que ces sources approvisionnent les réseaux d'aqueduc de près de 48 000 personnes soit ceux de la Ville de Rimouski et de Saint-Anaclet-de-Lessard;

Attendu qu'un verger se situe sur le terrain de monsieur Steve Lamontagne et que ce type d'exploitation agricole implique l'utilisation de pesticides et d'insecticides;

Attendu que la présence de produits chimiques dans l'environnement immédiat des lieux d'approvisionnement en eau peut constituer un risque pour la qualité de l'eau potable et donc pour la santé des citoyens;

Attendu qu'une partie du terrain de monsieur Steve Lamontagne se trouve au sein de l'aire de protection de trois puits de captage des eaux;

Attendu que le reste du terrain, faisant l'objet de la promesse d'achat, se draine naturellement vers l'aire de protection;

Attendu que selon l'hydrogéologue de la Ville de Rimouski, « l'achat du site demeure la solution la plus sécuritaire » pour assurer la qualité de l'eau potable;

Attendu que la demande est conforme aux règlements municipaux actuellement en vigueur;

Attendu que le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier, et résolu de recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'accepter la demande adressée par la Ville de Rimouski concernant l'acquisition du lot 3 200 913.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FESTE MÉDIÉVALE DE SAINT-MARCELLIN

Le Conseil municipal tient à donner une motion de félicitations au comité organisateur de La Feste médiévale de Saint-Marcellin. Le comité a remporté le prix pour l'organisation du Festival touristique de l'année, dont le budget d'exploitation est de moins de 300 000 \$. Nous tenons à féliciter chaque membre du comité qui s'implique à faire de cet événement un succès régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général